REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

//) E C R E T N° 59 /PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret n° 22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 17 février 1968, le Lieutenant Vincent GUEZODJE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Benoît SINZOGAN.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 26 Février 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

AMPLIATIONS :

PR 4 - CS 6 - SGG 4 - IAA 1 -
Ministères 8 - MAE-MJL 4 -
DGAJL 2 - Gde Chan. 1 - JORD 1.-